



## Conseil d'administration

332<sup>e</sup> session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/POL/INF/1

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

### Rapport du Colloque des travailleurs: L'avenir du travail que nous voulons: le point de vue des travailleurs (Genève, 18-20 octobre 2017)

**Résumé:** Le présent document expose les résultats du colloque du BIT consacré à l'initiative sur l'avenir du travail qui s'est tenu en 2017.

**Unité auteur:** Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV).

**Documents connexes:** Aucun.



1. Le colloque du BIT sur l'avenir du travail que nous voulons: le point de vue des travailleurs, organisé par le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et tenu en 2017, a mis l'accent sur les questions ayant trait à l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail. Lancée par le Directeur général, Guy Ryder, cette initiative est l'une des sept initiatives du centenaire. Elle vise à encourager l'OIT et les autres parties prenantes à prendre du recul par rapport à leurs activités quotidiennes et à réfléchir à la rapidité des changements qui continuent à toucher le monde du travail. Le colloque avait pour but de contribuer à l'initiative sur l'avenir du travail en faisant valoir le point de vue des travailleurs et d'étudier les actions que les gouvernements, les partenaires sociaux et l'OIT pourraient mener pour promouvoir la justice sociale et protéger les droits des travailleurs et des travailleuses.
2. Ce colloque a été organisé autour des quatre grandes conversations thématiques figurant dans l'initiative susmentionnée, à savoir, travail et société, des emplois décents pour tous, l'organisation du travail et de la production, et la gouvernance au travail. Deux réunions supplémentaires ont été tenues pour débattre des questions relatives au rôle que jouent les politiques dans la prise en compte des problèmes qui se poseront à l'avenir et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par sa conception, ce colloque représentait l'aboutissement de cinq réunions régionales sur l'avenir du travail, organisées au préalable par ACTRAV en 2017, qui avaient pour objectif de faciliter un véritable dialogue entre différentes parties prenantes sur des questions liées à l'avenir du travail. Par conséquent, tant lors des conférences régionales que lors du colloque, les responsables syndicaux ont noué un véritable dialogue avec des représentants des employeurs, des représentants de gouvernements et des chercheurs sur un large éventail de sujets ayant un rapport avec l'initiative sur l'avenir du travail.
3. Cette initiative s'appuie sur la reconnaissance du fait que le monde du travail évolue plus rapidement que jamais. Au cours des quatre dernières décennies, la mondialisation a transformé en profondeur l'économie mondiale. Les économies nationales sont beaucoup plus interdépendantes, ce qui a d'importantes incidences sur la façon dont le travail et la production sont organisés, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. S'il s'agit là d'un moteur important de la croissance économique, les fruits de la plus grande ouverture au commerce ne sont pas partagés équitablement. L'accroissement des échanges commerciaux a entraîné une diminution des activités manufacturières dans les pays développés, de nombreux emplois moyennement qualifiés ayant été externalisés. Les pays en développement se sont spécialisés dans l'exportation de produits de base ou n'ont privilégié que quelques secteurs de production offrant des possibilités d'emploi limitées, ce qui s'est traduit par des inégalités encore plus fortes. Il est donc essentiel de diversifier l'économie afin qu'elle résiste mieux aux fluctuations mondiales et d'accroître la productivité, d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de vie des travailleurs.
4. L'évolution des technologies, notamment les innovations en matière de technologie de l'information, de robotique et, plus récemment, d'apprentissage automatique, entraîne une restructuration en profondeur de la production et bouleverse le volume de travail, les conditions de travail et la nature même du travail. Cependant, si ses effets sur le volume de travail font toujours l'objet d'un débat, l'évolution technologique aura certainement une forte incidence sur la composition de la main-d'œuvre. Les travailleurs les plus qualifiés bénéficient le plus de l'innovation technologique, en particulier en ce qui concerne les technologies de l'information, tandis que les tâches répétitives dans certains emplois moyennement qualifiés sont de plus en plus automatisées. Cela entraîne une polarisation accrue de la main-d'œuvre, une aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes et un creusement des inégalités salariales. Ces changements viennent s'ajouter au fait que les marchés du travail ne parviennent pas à suivre la croissance démographique rapide dans de nombreuses régions du monde, qui se traduira par l'arrivée de 40 millions de travailleurs supplémentaires sur le marché du travail chaque année.

5. De plus, la croissance de l'économie mondiale se fait de plus en plus aux dépens de l'environnement. L'industrialisation mais aussi une demande plus forte poussée par une croissance démographique rapide ont donné lieu à des dégradations de l'environnement ainsi qu'à un réchauffement dangereux de la planète. Cela a, et continuera d'avoir, des conséquences profondes sur le monde du travail et les moyens d'existence de la population mondiale. Des efforts concertés visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, à accroître les investissements dans l'économie verte, à promouvoir une gestion des déchets plus durable et à permettre une transition globale vers une économie circulaire doivent être déployés aux niveaux national et international.
6. Les représentants des travailleurs ont bien conscience de l'ampleur des tâches qui les attendent en ce qui concerne leurs échanges avec les autres parties prenantes en leur qualité de partenaire social, à savoir la réévaluation de leurs méthodes, la promotion du rôle fondamental que jouent le travail et la protection de la dignité de tous les travailleurs dans la société. L'une des principales questions examinées était celle de l'importance de la tenue d'un dialogue social pour faire face aux mutations de plus en plus rapides que connaît le monde du travail. Il a été convenu que, compte tenu de la complexité et de l'interdépendance des sujets considérés, il importe d'autant plus d'opérer dans un cadre collectif et tripartite. Les organisations de travailleurs, en particulier, doivent être des partenaires et jouer le rôle central qui est le leur dans la négociation collective, mais aussi prendre une part active à l'élaboration des politiques socio-économiques. A cet égard, l'Etat a pour rôle de garantir l'information, la consultation et la participation des travailleurs dans des conditions d'égalité avec les autres partenaires, ce qui suppose de faire respecter les réglementations nationales et internationales existantes, de protéger les droits au travail, de compléter les réglementations nationales afin de combler les lacunes existantes et d'éviter d'éventuels vides juridiques à l'avenir, tout en veillant à ce que les entreprises assument leurs responsabilités à l'égard de la société.
7. La question du développement des innovations technologiques a aussi été examinée. L'attention a été appelée sur le fait que les effets pervers de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique ne résultent pas de la technologie en elle-même mais plutôt de l'utilisation qui est faite des nouvelles technologies, utilisation qu'il convient de réglementer pour qu'elle soit éthique et durable. Cela étant, l'automatisation et l'économie numérique étaient des préoccupations clés pour l'ensemble des participants. L'économie des plates-formes numériques, en particulier, a des effets généralement destructeurs sur les travailleurs car, pour l'essentiel, ces plates-formes opèrent en dehors des réglementations classiques du travail. Si elles offrent à certains plus ou moins de souplesse, ces réglementations ne couvrent pas correctement les travailleurs des processus de production numérique, ce qui conduit au développement de formes atypiques d'emploi et exerce une pression sur les salaires ainsi que sur les entreprises de l'économie formelle qui subissent une concurrence déloyale. Les travailleurs engagés dans des formes atypiques d'emploi sont souvent exclus de la protection sociale et de la formation en cours d'emploi, alors que celle-ci est essentielle au développement des compétences. Ils sont également, en général, plus vulnérables que les travailleurs ayant des relations d'emploi formelles. Afin de s'adapter à la rapidité de l'évolution des technologies et de faire face à ses effets destructeurs sur la relation d'emploi formelle, il est essentiel de renforcer les régimes de protection sociale et d'assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité et au développement des compétences dans le cadre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie.
8. De plus, les participants ont souligné qu'il importe que les syndicats revoient leurs stratégies pour toucher d'autres travailleurs que ceux qui constituent leur base traditionnelle et qu'ils soutiennent l'organisation collective dans le cadre des nouvelles formes de travail et de l'emploi informel. La syndicalisation reculant dans la plupart des régions du monde, l'ouverture des syndicats aux travailleurs n'ayant pas de relation de travail formelle devrait être un élément primordial pour garantir que les syndicats jouent leur rôle de promoteurs de

la justice sociale et du travail décent pour tous. Il convient notamment de revoir les stratégies internes afin que davantage de travailleurs occupant un emploi atypique puissent s'organiser collectivement et voient leurs emplois formalisés.

9. Les incidences des grandes tendances macroéconomiques qui accompagnent la mondialisation suscitent également des préoccupations. De nombreux participants ont souligné que la concurrence internationale résultant de l'augmentation des échanges commerciaux ne devrait pas s'exercer aux dépens des droits au travail et des conditions de travail, ni de la mise en œuvre de politiques budgétaires qui favorisent un développement économique large et durable. En particulier, la concurrence croissante en matière d'investissement étranger pousse les pays à une course au moins-disant qui exerce une pression sur les normes du travail et la représentation syndicale pour donner satisfaction aux investisseurs étrangers. Il conviendrait donc de garantir une meilleure intégration régionale, une plus grande cohésion des organisations internationales afin de régler l'internationalisation croissante du capital et des multinationales, la mise en place de modes de production internationaux et le respect et la promotion du travail décent.
10. A la lumière des débats résumés ci-dessus, le colloque s'est conclu par la présentation de six points spécifiques qui devraient peser sur les futures discussions et figurer dans les plans d'action établis par les syndicats et d'autres parties prenantes:
  - Les syndicats doivent analyser leur manière de procéder en ce qui concerne leurs méthodes internes ainsi que leurs relations bipartites et tripartites. Ils doivent remplir leur rôle de défenseurs de politiques progressistes et façonner, tout en y prenant une part active, les processus démocratiques qui contribuent au développement durable et au travail décent pour tous.
  - Le dialogue social doit être renforcé activement. Il ne s'agit pas nécessairement de créer des institutions appropriées, car celles-ci existent déjà la plupart du temps, mais plutôt de garantir la qualité du dialogue social. Le champ du dialogue social doit être clairement défini afin de renforcer les engagements tripartites et de garantir l'autonomie et l'égalité des rôles joués par les partenaires sociaux. Compte tenu des nouvelles formes de travail et de production, qui brouillent la définition des «employeurs» comme celle des «travailleurs», il est fondamental d'utiliser le potentiel qu'offrent les accords-cadres internationaux et de veiller à ce que les dispositifs publics reconnaissent la liberté syndicale et la négociation collective pour tous les travailleurs.
  - Il faut faire davantage d'efforts pour organiser et formaliser les nouvelles formes d'emploi qui ressemblent aux pratiques professionnelles appartenant à un passé lointain. La fragmentation et l'individualisation de l'emploi, qui sont largement répandues, ont de lourdes conséquences pour les travailleurs, la couverture et l'efficacité des régimes de protection sociale qui sont liés à une relation d'emploi formelle, ainsi que pour le pouvoir de négociation des travailleurs. Il existe des exemples positifs d'action collective parmi les microtravailleurs qui se sont organisés grâce aux syndicats ou qui ont bénéficié du soutien actif des syndicats. Cela étant, ceux-ci doivent analyser plus avant leurs méthodes internes relatives à la façon d'intégrer les travailleurs qui ne sont pas dans une relation d'emploi formelle et de formaliser leur emploi.
  - Les syndicats doivent promouvoir activement les stratégies de développement qui modifient fondamentalement les structures économiques de l'économie mondiale. Il s'agit notamment de la lutte pour une plus grande diversification sectorielle en vue de stimuler l'emploi et les salaires, ce qui, par voie de conséquence, entraîne un accroissement de la demande interne, et de l'amélioration des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie qui supposent une participation directe des gouvernements et des entreprises. Cela rendrait les pays émergents moins dépendants

des fluctuations des taux de croissance et des prix mondiaux. Pour ce faire, les syndicats doivent être davantage associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus d'intégration et des accords commerciaux à tous les niveaux.

- Les politiques qui favorisent le développement durable des économies doivent être plus cohérentes. De plus, les politiques sociales et environnementales doivent être considérées comme étant aussi importantes que les politiques économiques. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable sont un exemple de stratégie cohérente. L'ensemble clair d'objectifs et de cibles aux niveaux national, régional et international offre un cadre à la façon dont le monde du travail peut réagir aux facteurs déterminants et aux tendances qui ont une incidence sur l'avenir du travail. Cela passe par la participation active des syndicats ainsi que par la mise en œuvre de la volonté politique et des moyens financiers nécessaires pour finir par intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies nationales de développement et garantir un avenir du travail fondé sur le travail décent et le développement durable. Dans l'ensemble, l'Etat doit jouer son rôle de garant et d'artisan de la cohésion économique, sociale et environnementale ainsi que de l'égalité, en protégeant les droits des travailleurs. Il doit respecter le droit national et le droit international, ainsi que leurs cadres réglementaires, et compléter la réglementation en vue de combler les lacunes qui apparaissent.
- Au niveau international, l'action de l'OIT est absolument nécessaire pour garantir que son mandat en matière de justice sociale figure dans toutes les politiques qui concernent le monde du travail, ce qui suppose de défendre les normes existantes et de combler les éventuelles lacunes de son cadre réglementaire. De plus, l'accent ne devrait pas être mis uniquement sur la réglementation: l'OIT devrait aussi veiller à ce que les normes internationales du travail soient davantage respectées et promouvoir la protection sociale et le dialogue social.